

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 19

OBJET :
LIGNE DE
TRESORERIE
Renouvellement

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

Transmis le

- 8 JUIL. 2024

DELIBERATION N°2024-65**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 3 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, DUSSOL Roxane, VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine**Excusés** : MM. CLEMENT Pierre, SEVENIER-ALIVON Annick, CROS Isabelle, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, LEFRILEUX Yves, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann, BELLENGER Jacques, HEU Marie,**Procurations** : MM CLEMENT Pierre à MORGE Florian, SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, TAULEMESSE Karine à VIGNE Christophe, AULNER Roselyne à Patrick ROTGER, BILANCETTI Yann à DUSSOL Roxane, BELLENGER Jacques à CHAUSSE Stéphane**Absents non excusés** : MM. COSSE Marie-Jeanne

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises est différé, la commune peut contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommée « ligne de trésorerie ».

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirage ») lorsqu'il le souhaite.

Le conseil municipal s'était prononcé favorablement, lors de la séance du 12 Mai 2023, à l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 300 000 € auprès de la Caisse d'Epargne.

Cette ligne n'a pas été utilisée. Cependant, ce contrat a pris fin le 9 juin 2024.

Au vu des investissements envisagés, notamment le portage en tant que maître d'ouvrage pour les travaux de requalification de la rue principale, Centre Bourg, Mme la Maire propose au conseil municipal de renouveler la ligne de trésorerie pour 300 000 € et selon les conditions proposées par la Caisse d'Epargne suivantes :

- Montant : 300 000 euros
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt applicable : € STR + 0.85%
- Frais de dossier : 300 €

Les tirages seront effectués à l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure de crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement par mode de remboursement. Quant aux intérêts, ils ne s'appliquent que sur

Envoyé en préfecture le 08/07/2024 par débit
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le
ID : 007-210703419-20240703-63_73_3-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie, auprès de la Caisse D'Epargne, d'un montant maximum de 300 000 euros (trois cent mille euros) aux conditions indiquées ci-dessus
- **AUTORISE** Madame la Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit crédit
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document nécessaire » à constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 3 juillet 2024

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

